21DS12 DROIT SOCIAL

DISTANCIEL

Le contrat de travail : CDI, CDD & temps partiel

Contexte

Comment choisir le contrat le plus adapté ?

Comment modifier sans risque le contrat de travail ? Comment valider le recours aux CDD et éviter le risque de requalification des contrats ? Quelle est la durée maximale de ces contrats ? Comment intégrer les évolutions concernant les temps partiels ?

Autant de questions auxquelles des réponses vous serez apportées.

Objectifs / Compétences visées

- **Connaitre et maîtriser les fondamentaux législatifs et conventionnels**
- **Acquérir les bases en droit du travail sur les différents contrats**

Contenu

- **Le contrat à durée indéterminée (CDI)**
  - La définition du contrat à durée indéterminée, les conditions de validité
  - La forme du contrat
  - Le calcul et le régime de la période d'essai
- **Le contrat à durée déterminée (CDD)**
  - Les cas de recours aux contrats à durée déterminée.
  - Le régime juridique des contrats à durée déterminée :
    - La forme du contrat et les clauses obligatoires,
    - Le calcul de la période d'essai,
    - Le renouvellement,
    - La fin du contrat à durée déterminée (rupture anticipée, indemnités),
    - La succession du contrat à durée déterminée et les délais de carence
- **Le contrat à temps partiel**
  - Les particularités du contrat à temps partiel
    - La forme du contrat et les clauses obligatoires
    - L'avenant de complément d'heures

Date(s) & Lieu(x)

30 septembre 2021 - 9h00 - 12h00

Classe virtuelle

Durée

0.5 j. - 3 heures

Tarif(s)

145 € - Adhérent
190 € - Non-adhérent

Public

Dirigeants, cadres intermédiaires, personnel en charge des ressources humaines

Groupe minimum de 4 personnes et maximum de 15 personnes

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques /

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants
Animation en visio-conférence via l'outil Teams Disposer d'un ordinateur avec connexion audio et vidéo. Note sur l'assistance technique et lien de connexion transmis en amont. Assistance technique et pédagogique

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.
En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire, permettront d'évaluer les acquis.
En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.
Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.
Une évaluation post formation est adressée au prescripteur afin d'évaluer la progression des stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Intervenant.e

Catherine AUDIAS, consultante, formatrice en management des associations de l'action sociale, experte en droit et ressources humaines

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de nous contacter au préalable